

Premières rencontres de la communauté pénale des barreaux de province



Samedi 18 octobre 2025
de 9h30 à 17h30

Maison de l'Avocat
176 rue de Créqui - 69003 LYON

Clôture des inscriptions
le 13 octobre 2025

*Colloque ouvert aux référents en matière pénale et aux membres des commissions pénales
des barreaux de province, aux bâtonniers, vice-bâtonniers, aux bâtonniers élus, aux vice-
bâtonniers élus et aux membres des Conseils de l'Ordre*

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture des travaux

Jean-Raphaël FERNANDEZ, président de la Conférence des Bâtonniers

Alban POUSET-BOUGERE, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon

Sara KEBIR, vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Lyon

Pierre DUNAC, vice-président de la Conférence des bâtonniers et président de la commission Pénale, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse

10h00 Table ronde 1 - Les défis de la défense pénale d'urgence

De la garde à vue au déferement : Le rôle du référé pénal / la gestion des difficultés rencontrées (GAV : les obstacles à l'intervention ; la gestion du conflit d'intérêt ...) / Quel positionnement face à la CRPC déferement : la communication de la proposition de peine...Faut-il reporter sans être rémunéré ?

Jean-François BARRE, membre du collège ordinal du Conseil National des Barreaux, ancien vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Lyon

Iris CRISTOL, ancienne vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Montpellier

Catherine GLON, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats de Rennes

Anne LAGARRIGUE, présidente de la commission Formation et prospective de la Conférence des bâtonniers, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Haute-Saône

Adrien VERRIER, président de la Conférence régionale des Bâtonniers du Sud-est et Corse, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nice

.....

12h00 Déjeuner sur place

.....

14h00 Table ronde 2 – Telle prison, telle dignité...

Les actions concrètes en milieu carcéral, dispositifs de contrôle et recours (CGLPL, droit de visite du bâtonnier) / la saisine du juge administratif / les actions individuelles du 807-3 cpp) / Les enjeux des nouveaux QLCO.

Benoît DAVID, avocat au barreau de Paris

André FERRAGNE, secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Nicolas FERRAN, responsable du pôle contentieux au sein de l'Observatoire international des prisons

Amid KHALLOUF, avocat au barreau de Lyon et référé pénal de l'Ordre des avocats de Lyon

Christine MAZE, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats de Bordeaux

Alexandre ZEHNDER, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Béthune

15h30 Pause

15h45 Table ronde 3 – Les nouveaux défis de la défense pénale

L'impact des dernières évolutions législatives / Regards sur les projets législatifs à venir (projet de loi SURE, évolutions des modes de jugement criminel) /.

Fabien ARAKELLIAN, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancien vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nanterre

Pierre DUNAC, vice-président de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Pénale, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse

Olivier FORRAY, avocat au barreau de Lyon et référé pénal de l'Ordre des avocats de Lyon

Stéphane GIURANNA, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Épinal

Edouard MARTIAL, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Agen

Bruno REBSTOCK, avocat au barreau d'Aix-en-Provence, président de la commission pénale de l'Ordre des avocats d'Aix-en-Provence

Clarisse SERRE, avocate au barreau de Bobigny, présidente de la commission pénale de l'Ordre des avocats de Bobigny

17h15 Synthèse, perspectives d'action pour les référents et Clôture des travaux

Fabien ARAKELLIAN, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancien vice-bâtonnier de l'Ordre des avocats de Nanterre

Pierre DUNAC, vice-président de la Conférence des bâtonniers, président de la commission Pénale, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Toulouse

Catherine GLON, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats de Rennes

Stéphane GIURANNA, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Épinal

Christine MAZE, membre du Bureau de la Conférence des Bâtonniers, ancienne bâtonnière de l'Ordre des avocats de Bordeaux

17h30 Clôture des travaux

6 heures de formation éligible au FIF PL

Une attestation de fin de formation vous sera délivrée par l'IFOC.

La demande d'aide auprès du FIF PL devra être faite directement par le participant.

Intitulé de la formation

PREMIÈRES RENCONTRES DE LA COMMUNAUTÉ PÉNALE DES BARREAUX DE PROVINCE

Durée : 6h

Objectifs pédagogiques (thèmes abordés) :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

Renforcer le réseau des référents pénaux des barreaux de province
Acquérir les connaissances sur les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière pénale
Désigner les bonnes pratiques et décrypter les retours d'expérience sur l'accompagnement des avocats et la défense pénale
Identifier les outils et les recommandations pour l'action des référents au sein des barreaux
Enrichir les échanges avec les institutions et partenaires de la justice

Objectifs opérationnels :

A l'issue de la formation le participant sera capable de :

Développer le réseau des référents pénaux des barreaux de province
Appliquer les connaissances sur les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière pénale
Pratiquer les bonnes pratiques et relier les retours d'expérience sur l'accompagnement des avocats et la défense pénale
Utiliser les outils et les recommandations pour l'action des référents au sein des barreaux
Développer les échanges avec les institutions et partenaires de la justice

Prérequis :

Colloque ouvert aux référents en matière pénale et membres des commissions pénales des Barreaux de province, aux bâtonniers, vices-bâtonniers, bâtonniers élus, vice-bâtonniers élus, aux membres des Conseils de l'Ordre

Modalités d'accès :

Inscription en ligne avec un lien de connexion et lien accessible sur le site de la Conférence des bâtonniers www.conferencedesbatonniers.com/fr/

Date de la formation :

Samedi 18 octobre 2025 – 9h30-17h30

Lieu de la formation :

Maison de l'Avocat 176 rue de Créqui 69003 LYON

Tarif de la formation :

Frais d'inscription : 50€

TVA : « exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI »

Le délai d'accès : jusqu'au 13 octobre 2025

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Questionnaire d'évaluation des acquis est donné au début de la formation (questions intégrées dans le questionnaire d'évaluation de la satisfaction)

Formalisation à l'issue de la formation :

Une attestation de participation est envoyée à chaque participant à l'issue de chaque formation, dans les deux mois qui suivent la formation et une facture des frais acquittés

Modalités pédagogiques :

Interventions - débats – mises en pratique

Le référent pédagogique est la présidente de la commission de Formation et perspectives.

Le référent handicap, responsable des manifestations de la Conférence des Bâtonniers

Numéro de déclaration d'activité : 11 75 42153 75

Institut Formation ordinal de la Conférence des Bâtonniers

N° siret : 493 352 090 00010N°

Conférence des Bâtonniers

N°siret : 303 324 313 00012